

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2021

19h

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Pierre AUDOUIT, Isabelle LENERAND, Joël GUILLERAY, Sylvie LEFEBVRE, Jean-Julien PETIT, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN.

Etaient absents :

Lydia OEUVRARD (donne pouvoir à M NEVEU), Rebecca BODNAR (donne pouvoir à Mme BERBION), Carole VULCAIN.

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 août 2021

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 24 août 2021.
En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 août 2021 est approuvé à : 13 voix Pour, 1 abstention (Patrick AFCHAIN).

2. Police municipale de Méru : demande de port d'arme sur la commune

Monsieur le Maire présente le directeur de la Police Municipale de Méru, Monsieur Stéphane LEGRAND. Dans le cadre de la Police Pluri Communale concernant Méru, Amblainville, Villeneuve les Sablons, Hénonville, Lormaison, Ivry le Temple et Laboissière-en-Thelle, une équipe de 20 policiers municipaux sera au service des habitants. Police de proximité, elle assure une surveillance générale et la sécurité des biens et des personnes pour permettre le vivre ensemble. En lien permanent avec la Gendarmerie Nationale, elle a un rôle de prévention, d'information, de médiation, de pédagogie mais aussi de répression. Pour réaliser ses missions, les agents porteront une arme et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser ce port d'arme dans la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le port d'arme dans la commune par les policiers municipaux.

3. Adhésion de la communauté de commune des Sablons – Compétence GEMAPI :

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités. Afin que la Communauté de Communes des Sablons se voit confier cette compétence, chaque commune la constituant doit donner son accord.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de communes des Sablons au syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain.

4. Subvention aux associations :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des subventions pour les associations au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve à l'unanimité les subventions suivantes :

Subventions aux associations	
Anciens Combattants	450
APE	500
Association de Jumelage	600
Partage, loisirs et Culture	200
Club du temps libre/ Fleurs des champs	600
Karaté	300
Petites Aiguilles de Villeneuve	200
Foot La Drenne VLS	600
DARE L'ART	200
	3 650

5. Questions diverses :

- Monsieur le Maire propose de rénover l'éclairage public de l'allée de Marivaux et de l'allée de la Musignière pour un montant de 13 858,18€ (coût communal).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote ces travaux et le budget.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

A Villeneuve les Sablons, le 16 octobre 2021

Le Maire,



C. NEVEU